

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

167 CONSULTING

SASU au capital de 1 000 euros

Siège social : 13 Rue des Primevères, 56650 INZINZAC-LOCHRIST

953 184 561 RCS Lorient

En date du 4 juin 2026, l'associé unique, Monsieur RITTER Sébastien, demeurant à 8 Allée des Hirondelles, 56170 QUIBERON, agissant en qualité d'associé unique et de Président de la société 167 CONSULTING, a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts

PREMIÈRE DÉCISION — TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société, actuellement situé au 13 Rue des Primevères, 56650 INZINZAC-LOCHRIST, à l'adresse suivante :

8 Allée des Hirondelles, 56170 QUIBERON

Ce transfert prend effet à compter de la date du présent procès-verbal.

DEUXIÈME DÉCISION — MODIFICATION STATUTAIRE

En conséquence du transfert du siège social, l'associé unique décide de modifier l'article des statuts relatif au siège social comme suit :

Ancienne rédaction :

« Le siège social est établi au 13 Rue des Primevères, 56650 INZINZAC-LOCHRIST. »

Nouvelle rédaction :

« Le siège social est établi au 8 Allée des Hirondelles, 56170 QUIBERON. Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision de l'associé unique. »

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Quiberon, le 4 juin 2026

Signature de l'associé unique et Président,



RITTER Sébastien

Président de 167 CONSULTING